

## Conditions Générales de Participation

Cette manifestation s'adresse aux professionnels et artistes déclarés, mais nous ouvrons un espace aux associations d'artistes amateurs de la région, car nous poursuivons un but commun, à savoir, aider à promouvoir l'art authentique, sous toutes ses formes.

Ces événements auront lieu 1 juillet au 31 Août, tous les samedi après-midi de 13h/15h à 20h (prolongation pour des nocturnes selon le temps et après consultation générale) et tous les dimanches, 14 juillet et 15 août s'ils sont en semaine, toute la journée, de 10h à 19h (prolongation pour des nocturnes selon le temps et après consultation générale).

Les associations intéressées pourront disposer d'emplacements situés aux extrémités du marché qui devront être réservés selon les modalités habituelles. Les candidatures seront agréées après que les productions des membres de ladite association aient été soumises à l'appréciation des organisateurs.

Toute production présentée le sera au nom seul de l'association, peu importe le nombre des membres participants. Et la participation de l'association à notre manifestation ne doit pas avoir de but lucratif, pas même au nom des frais de fonctionnement de l'association !

Tout membre de l'association désirant exposer en son nom propre et mettre en vente ses productions devra réserver un autre emplacement pour lui-même et soumettre la preuve qu'il déclare ses ventes.

L'inscription se fait au moyen du bulletin ci-joint et doit nous parvenir accompagné du règlement des droits de participation. Les associations s'inscrivant pour plusieurs week-end voudront bien préciser les dates au dos du bulletin.

Le règlement reste acquis à l'association organisatrice en cas de désistement de l'exposant.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'intempéries et l'exposant ne peut se retourner contre lui.

Les artistes et associations d'artistes s'engagent à exposer jusqu'à la fin de chaque manifestation.

Il est demandé à chaque association de nous fournir des attestations de responsabilité civile privée pour chacun de ses membres participants, garantissant la couverture des risques liés à l'exercice de leurs activités artistiques ou, plus simple, une attestation d'assurance sinistres pour l'association elle-même.

La vente non déclarée de productions artistiques étant illégale, et notre association ayant souci de respecter la législation, il sera demandé à toutes les associations présentant les travaux d'artistes amateurs :

- L'attestation de non-vente ci jointe et dûment complétée par chacun des membres participants ;
- et, de disposer au jour de l'exposition, d'un panneau suffisamment lisible, mentionnant "nous ne vendons pas nos productions" ou encore "travaux d'école/d'atelier- n'est pas à vendre".

Toute indication de prix, toute vente la plus minime soit- elle se faisant sur les lieux même de l'exposition, au nom de l'association provoquera l'éviction définitive des membres exposant sous le couvert de leur association.

En signant le bulletin d'inscription, les exposants s'engagent à respecter les conditions générales ainsi que toutes dispositions nouvelles pouvant être imposées par les circonstances et adoptées dans l'intérêt général de la manifestation par l'organisateur.

Tout courrier est à adresser à  
Que vive Port Haliguen  
Sam'dim' des Arts  
44, rue Surcouf  
56170 Quiberon

## "SAM'DIM' DES ARTS" - BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom de l'association : .....  
.....  
Adresse du siège : .....  
.....  
Code Postal/ Ville : .....  
Tel : .....

Disciplines de vos adhérents\* :  
Peinture \_ Gravure \_ Dessin \_ Sculpture \_ Photo \_  
Artisanat d'art \_ Préciser : .....  
..... (envoi d'un catalogue ou photos)

Vos adhérents exercent en tant que:  
**AMATEURS** \_ Noms des participants :  
\* .....  
\* .....  
\* .....  
\* .....  
\* .....  
\* .....  
\* .....  
\* .....  
\* .....  
\* .....  
\* .....  
\* .....  
\* .....  
\* .....

**Artistes déclarés** \_ Noms / Pseudos :  
\* .....  
\* .....  
\* .....  
\* .....  
\* .....  
\* .....  
\* .....  
\* .....  
\* .....  
\* .....  
\* .....  
\* .....  
\* .....  
\* .....  
\* .....  
\* .....  
\* .....  
\* .....

Cette année, les emplacements sont numérotés et marqués au sol. Il revient aux organisateurs de vous attribuer votre emplacement.  
Apportez vos tables, chaises, chevalets, cordes, crochets, chaines, fil de nylon transparent (pour fixation aux murs), etc. Nous vous déconseillons, après expérimentation, les tentes et parasols.  
Prix de l'emplacement standard de 3 mètres linéaires : 10 € pour la saison, quelque soit le nombre de jours de participation : 10 € X ..... = .....

Les chèques libellés à l'ordre de "Sam'Dim' des arts", datés du jour de la signature du formulaire d'inscription, sont à joindre impérativement à votre réservation.  
Les soussignés reconnaissent avoir pris connaissance des Conditions Générales de Participation (document joint) et déclarent s'y conformer.

Mention "Lu et approuvé" et signatures au moins deux responsables:

### DECLARATION DE NON VENTE - DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné....., pseudonyme....., demeurant ..... déclare n'avoir jamais vendu aucune de mes oeuvres et productions artistiques.

Je déclare avoir pris connaissance de mes obligations de déclarations à différentes administrations (fiscales et sociales) en cas de vente de mes oeuvres, hors couvert de mon association. D'autre part, je sais que mes coordonnées peuvent être transmises à ces organismes par les organisateurs des "samedis des arts", si je me place en contrevenant sur les lieux de la manifestation.  
Signature:

découper suivant la ligne

-----  
**DECLARATION DE NON VENTE - DECLARATION SUR L'HONNEUR**

Je soussigné....., pseudonyme....., demeurant ..... déclare n'avoir jamais vendu aucune de mes oeuvres et productions artistiques.

Je déclare avoir pris connaissance de mes obligations de déclarations à différentes administrations (fiscales et sociales) en cas de vente de mes oeuvres, hors couvert de mon association. D'autre part, je sais que mes coordonnées peuvent être transmises à ces organismes par les organisateurs des "samedis des arts", si je me place en contrevenant sur les lieux de la manifestation.  
Signature:

découper suivant la ligne

-----  
**DECLARATION DE NON VENTE - DECLARATION SUR L'HONNEUR**

Je soussigné....., pseudonyme....., demeurant ..... déclare n'avoir jamais vendu aucune de mes oeuvres et productions artistiques.

Je déclare avoir pris connaissance de mes obligations de déclarations à différentes administrations (fiscales et sociales) en cas de vente de mes oeuvres, hors couvert de mon association. D'autre part, je sais que mes coordonnées peuvent être transmises à ces organismes par les organisateurs des "samedis des arts", si je me place en contrevenant sur les lieux de la manifestation.  
Signature:

découper suivant la ligne